

Le point sur INTER-CANADIEN (1991) INC. / INTER-CANADIAN (1991) INC.



trbo 5 novembre, 2018

L'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (AIMTA) est heureuse d'annoncer que nous sommes maintenant en mesure de distribuer les fonds que nous avons obtenus dans le cadre de la résolution des différends que nous avons logés pour le compte de nos membres lors de la faillite d'Inter-Canadien Inc.

L'AIMTA a publié un avis dans les journaux des régions (ainsi que sur des groupes Facebook connus) où résidaient nos anciens membres afin de nous procurer une liste des coordonnées courantes qui nous permettront d'émettre correctement les paiements. L'annonce se lit comme suit :

Avis aux anciens employés d'INTER-CANADIEN (1991) INC. / INTER-CANADIAN (1991) INC., représentés par l'AIMTA.

Veillez prendre note que l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale ou l'AIMTA distribuera des fonds obtenus par le biais de règlements judiciaires à un certain nombre de membres anciennement à l'emploi d'Inter-Canadien / Inter-Canadian (1991) Inc. (la « Société »).

Vous pourriez être admissible à recevoir des fonds (d'un montant estimé à moins de 500 \$) si :

- 1) Vous étiez à l'emploi de la Société à la date de sa faillite et de sa fermeture en décembre 1999; et*
- 2) Vous étiez représenté dans cet emploi par l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (AIMTA); et*
- 3) Vous avez versé au dossier, ou fourni à l'AIMTA, une preuve de réclamation dans le cadre de la procédure de faillite pour les montants que la Société vous doit.*

*Si vous croyez **être éligible** sur la base des conditions ci-dessus (ou si vous êtes l'héritier d'une personne décédée et éligible), veuillez **communiquer avec l'AIMTA à l'adresse courriel suivante : intercanadien@iamaw.ca** et nous fournir les coordonnées courantes (nom, numéro d'employé, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel) **au plus tard le 7 décembre 2018.***

Pour en savoir plus, consultez le site web WWW.IAMAW.CA sous la rubrique Inter-Canadian ».

« Inter-Canadien /

Si vous croyez **être éligible** sur la base des conditions énumérées dans cet article, veuillez **communiquer avec l'AIMTA à l'adresse courriel suivante intercanadien@iamaw.ca et nous fournir les coordonnées courantes**, comme suit :

- Nom de l'ancien membre
- Numéro d'employé (si disponible)
- Adresse domiciliaire
- Numéro de téléphone; ET
- Adresse courriel.

Si l'**ancien membre est décédé**, vous devrez également fournir les informations suivantes à l'AIMTA :

- Une copie du certificat de décès; ET
- Les coordonnées de l'exécuteur testamentaire légalement désigné de l'ancien membre.

Toutes ces informations doivent nous être envoyées d'ici la date butoir du 7 décembre 2018 par l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

- Par courriel à intercanadien@iamaw.ca; OU
- Par télécopie adressée à « Inter-Canadien » au 416-386-0210.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous à la même adresse courriel, soit intercanadien@iamaw.ca.